



Préfet coordonnateur pour le Canal du Midi

*Service communication interministérielle & presse*

Toulouse, le 18 janvier 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Platanes du canal du Midi : VNF et les services de l'Etat poursuivent la lutte contre le chancre coloré et élaborent le programme de replantation**

Depuis 2006, les alignements de platanes du canal du Midi sont touchés par le chancre coloré. Face à cette maladie pour laquelle il n'existe aucun traitement, Voies navigables de France, gestionnaire pour le compte de l'État propriétaire de cet ouvrage a mis en œuvre un plan d'actions d'envergure pour tenter de juguler le développement de la maladie. Il convient de rappeler que cet ouvrage est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et classé au titre de la réglementation sur les sites et paysages.

Un véritable « plan de bataille » basé sur :

- l'assistance d'experts scientifiques, de laboratoires et de services spécialisés
- la lutte contre la propagation du chancre en abattant, en saison hivernale, les arbres condamnés
- des prospections fines confiées chaque année à des experts scientifiques
- la formation de ses agents et la mise en place d'un réseau de « correspondants chancre » dans chacune de ses unités territoriales
- la sensibilisation des entreprises intervenant pour son compte dans la maintenance de l'ouvrage, avec l'application de mesures préventives (désinfection du matériel, contrôle visuel avant tout travaux, méthodologie pour éviter les blessures aux arbres, etc.)

#### **480 PLATANES ABATTUS DE 2006 A 2009**

La réglementation en matière de protection sanitaire des végétaux fait obligation de procéder à l'abattage et au brûlage des platanes affectés par le chancre coloré. Elle impose que soit réalisé un abattage complémentaire des sujets sains situés dans un rayon de 50 m autour d'un foyer, ceci afin de limiter les risques de propagation de contact par les racines ou par le houppier. Pour le canal, cette zone entraîne l'abattage obligatoire de **7 platanes** sains de part et d'autre de chaque foyer.

Dans le cadre des campagnes d'abattages obligatoires 2006-2009, 480 platanes ont été traités. Sur 10 sites, dont les plus importants ont été Villedubert (Aude, 200 platanes), Argens (Aude, 44 platanes) et Pech-Laurier (Hérault, 35 platanes).

La campagne 2010, démarrée en décembre dernier, a entraîné, au 7 janvier 2011, l'abattage de 196 sujets sur les sites de Villepinte, Montréal, Trèbes et Capestang.

Les abattages vont se poursuivre dans les prochaines semaines au fur et à mesure de l'obtention des autorisations administratives. Ils concerneront les sites suivants :

- dans le département de l'Aude : Villemoustaussou, Villedubert, Puilchéric, Argens, Ventenac, St Nazaire d'Aude, représentant 491 arbres ;
- dans le département de l'Hérault : Capestang, Colombiers, Villeneuve les Béziers, Portiragnes et Agde, représentant 109 arbres.

### **UN DEVELOPPEMENT DE LA MALADIE QUI S'ACCELERE**

La prospection 2010 a été conduite de Castanet (Haute-Garonne) à l'entrée de l'Etang de Thau (Hérault).

Elle a permis de détecter 130 nouveaux foyers (certains restent toutefois encore à confirmer définitivement). Pour mémoire, le nombre total de foyers détectés de 2006 à 2009 était de 58. La maladie s'étend désormais de Castelnaudary à l'étang de Thau, ainsi que sur le canal de jonction à la Robine

Ces nouveaux foyers concernent 601 arbres affectés de façon certaine aujourd'hui par le chancre coloré. Cela porte le total des platanes malades détectés à ce jour à environ un millier. Compte tenu des mesures d'abattages complémentaires de sécurité imposées par la réglementation pour tenter d'endiguer le développement, ce seront 1 434 arbres qui devront être très rapidement abattus, après avoir été préalablement dévitalisés.

Depuis 2006, 2 400 platanes auront été touchés par le chancre coloré, sur les 42 000 sujets qui bordent le canal du Midi.

Malgré le dispositif mis en œuvre et les précautions prises pour procéder aux abattages et à la destruction des arbres morts, les chiffres traduisent un développement très rapide de la maladie.

### **UNE VITESSE DE PROPAGATION INCONNUE**

Face à un tel développement, la question essentielle est celle de la vitesse de propagation du chancre. Celle-ci impose en effet la cadence d'abattage des arbres et très certainement guidera en grande partie la programmation des replantations et des protections des berges qui les accompagneront.

Les premières simulations se basaient sur des hypothèses de généralisation du chancre à échéances comprises entre 15 et 30 ans.

A la lumière des résultats de la dernière prospection, on peut craindre que la propagation se fasse selon les hypothèses les plus pessimistes. Afin d'être en mesure de clarifier cette hypothèse qui est déterminante pour la bonne programmation paysagère et financière des replantations, Voies navigables de France va solliciter une nouvelle expertise auprès de ses conseils scientifiques.

## **2° SEMESTRE 2011 : UN PROJET DE REPLANTATION A LA HAUTEUR D'UN OUVRAGE EXCEPTIONNEL CLASSE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE**

Les plantations du canal, et en particulier les alignements d'arbres, constituent l'élément majeur de la qualité paysagère de cet ouvrage. Le terrible contexte de la maladie propagée par le chancre a amené les pouvoirs publics à lancer une étude dite « cahier de référence pour une approche paysagère et patrimoniale des plantations du Canal du Midi » afin de mettre au point un véritable projet partagé de « reconstruction » des paysages du canal.

Cette étude, pilotée par VNF et menée en partenariat avec les services de l'Etat avec des cofinancements des Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Ministère de l'écologie et des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, a été présentée aux commissions départementales de la nature, des paysages et des sites des 3 départements concernés (Aude, Hérault et Haute-Garonne) en avril et mai 2010 et, au niveau national, à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 30 septembre dernier.

Cette dernière a formulé des préconisations pour la poursuite du projet de restauration du patrimoine arboré :

- élaboration d'un projet de restauration globale des plantations d'alignement
- reconstitution de la structure de l'alignement symétrique avec des essences homogènes
- définition d'un programme prioritaire de replantations dans les secteurs concernés par les abattages d'urgence

Les services de l'Etat et Voies navigables de France vont engager les études complémentaires nécessaires afin de proposer un avant-projet de replantation à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages au 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

Ils vont établir dans les tout prochains mois un programme de replantations prioritaires dans les secteurs emblématiques déjà concernés par des abattages, avec l'objectif d'un début de sa mise en œuvre dans l'hiver 2011/2012.

Plus d'informations :

- [Plaquette d'information sur le chancre coloré](#)
- [Cartes des foyers de chancre coloré 2006 à 2010](#)

[www.vnfsudouest.infos.st](http://www.vnfsudouest.infos.st)

[www.inra.fr/dpenv/vigouc06.htm](http://www.inra.fr/dpenv/vigouc06.htm)

Contacts Presse :

Voies Navigables de France Sud-Ouest: Jacques NOISSETTE 05 61 36 24 64  
DREAL Midi-Pyrénées : Brigitte PONCET 05 62 30 26 33  
DREAL Languedoc-Roussillon : Florence FABRY 04 34 46 64 20  
Préfecture : Hélène MALAUD 05.34.45.38.31 / Virginie AVIZOU 05.34.45.36.17